



Mme FATMA SAMOURA
Secrétaire Générale
Fédération Internationale de Football Association
FIFA-Strasse 20
P.O. Box 8044
Zurich, Suisse

Rabat, le 06 avril 2018

Objet : Procédure de candidature du (ou des) pays hôte(s) pour l'organisation de la Coupe du Monde FIFA 2026™

Madame la Secrétaire Général,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 04 avril 2018 relative au sujet cité en objet et nous vous en remercions.

Nous prenons note de l'information communiquée par vos soins selon laquelle le Président de la FIFA n'est pas partie prenante au processus d'attribution de l'organisation de la Coupe du Monde FIFA 2026™, malgré le fait qu'il préside le Conseil de la FIFA et y possède une voix, ce même Conseil de la FIFA ayant ratifié le « règlement de la candidature » en date du 27 octobre 2017.

Nous avons également pris bonne note de vos réponses concernant nos préoccupations. Malheureusement, celles-ci n'ont pas permis de dissiper ces préoccupations et nous sommes toujours convaincus que le « Scoring System » n'est pas conforme aux exigences du « règlement de la candidature ».

Aussi, nous réitérons notre demande de pouvoir partager en détail notre analyse factuelle du « Scoring System » avec vos équipes afin de mettre en évidence les différentes problématiques de ce document.

Par ailleurs, la diffusion tardive du « Scoring System » ne peut être justifiée par le simple fait qu'il ait été communiqué « dès que possible » aux candidats. Les candidats ne pouvaient pas du reste soulever d'objections en décembre 2017 avant de prendre connaissance du contenu du « Scoring System ».

Considérant l'importance de la Coupe du Monde, la portée nationale et continentale des candidatures et les efforts considérables consentis par les candidats, nous sommes d'avis qu'il aurait été judicieux de considérer un planning plus rigoureux.



En tout état de cause, et suite à la publication des documents par la FIFA en date du 26 mars 2018, la FRMF poursuit sans relâche le travail de préparation de sa candidature, dans le strict respect des règlements sur lesquels elle s'est engagée.

Considérant les principes d'équité et de bonne gouvernance qui doivent guider l'action de la FIFA, la FRMF compte sur cette dernière pour rassurer la famille du football mondial en menant jusqu'à son terme une procédure de candidature juste et transparente.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fouzi LEKJAA
Président
Fédération Royale Marocaine de Football

Copie : Membres du Conseil de la FIFA
Membres de la Task Force

Fédération Royale Marocaine
الجامعة الملكية المغربية لكرة القدم

Fouzi LEKJAA
Président